

**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du conseil municipal

N° de résolution ou annotations

**Lundi 16 mai 2022, 17 h 30, au bâtiment de services du
parc des Saphirs (175, rue Kildare)**

Considérant que le conseil municipal est élu et siège selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de :
M. Guillaume Plamondon, Conseiller du district 2
M. Dominic Morin, Conseiller du district 3
M. Mathieu Thomassin, Conseiller du district 4
en visioconférence
M. Charles Morissette, Conseiller du district 5
Mme Michèle Dufresne, Conseillère du district 6

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme France Fortier.

En présence du directeur général, M. Marc Proulx et de la conseillère juridique aux affaires municipales et greffière, Mme Caroline Nadeau.

DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

**1. Résolution 159-05-2022
Ouverture de la séance**

À 17 h 30, la mairesse Mme France Fortier, souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance extraordinaire

**2. Résolution 160-05-2022
Adoption de l'ordre du jour**

Sur la proposition de Mme la mairesse France Fortier

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté ci-dessous:

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour

RÈGLEMENTS

3. Adoption du Règlement 926-22 - Règlement de lotissement abrogeant et remplaçant les Règlements 456-04 et 913-22
4. Adoption du Règlement 927-22 - Règlement de construction abrogeant et remplaçant les Règlements 457-04 et 914-22
5. Adoption du Règlement 928-22 - Règlement de zonage abrogeant et remplaçant les Règlements 455-04 et 915-22
6. Adoption du Règlement 929-22 - Règlement Plan d'urbanisme abrogeant et remplaçant les Règlements 454-04 et 912-22

PÉRIODE DE QUESTIONS

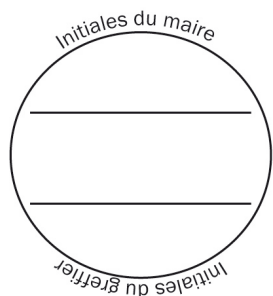
7. Période de questions

DISPOSITIONS FINALES

8. Levée de la séance

Vote pour : M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

RÈGLEMENTS

N° de résolution ou annotations

3. Résolution 161-05-2022

Adoption du Règlement 926-22 - Règlement de lotissement abrogeant et remplaçant les Règlements 456-04 et 913-22

Considérant qu'une copie du projet du présent règlement a été remise à chacun des membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance, lesquels déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Considérant que ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie deux (2) jours juridiques avant la présente séance et à la disposition du public dès le début de cette séance;

Considérant qu'il est mentionné que le présent règlement a pour objet d'encadrer le lotissement de terrains sur l'ensemble du territoire de la Ville;

Sur la proposition de Mme la mairesse France Fortier

Il est résolu :

- D'adopter le Règlement 926-22 - Règlement de lotissement abrogeant et remplaçant les Règlements 456-04 et 913-22;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

4. Résolution 162-05-2022

Adoption du Règlement 927-22 - Règlement de construction abrogeant et remplaçant les Règlements 457-04 et 914-22

Considérant qu'une copie du projet du présent règlement a été remise à chacun des membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance, lesquels déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Considérant que ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie deux (2) jours juridiques avant la présente séance et à la disposition du public dès le début de cette séance;

Considérant qu'il est mentionné que le présent règlement a pour objet d'encadrer la délivrance des permis de construction sur l'ensemble du territoire de la Ville;

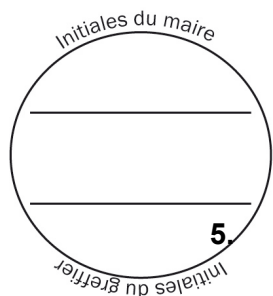
Sur la proposition de Mme la mairesse France Fortier

Il est résolu :

- D'adopter le Règlement 927-22 - Règlement de construction abrogeant et remplaçant les Règlements 457-04 et 914-22;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Résolution 163-05-2022

Adoption du Règlement 928-22 - Règlement de zonage abrogeant et remplaçant les Règlements 455-04 et 915-22

N° de résolution ou annotations

Considérant qu'une copie du projet du présent règlement a été remise à chacun des membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance, lesquels déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Considérant que ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie deux (2) jours juridiques avant la présente séance et à la disposition du public dès le début de cette séance;

Considérant qu'il est mentionné que le présent règlement a pour objet d'encadrer le zonage sur l'ensemble du territoire de la Ville;

Sur la proposition Mme la mairesse France Fortier

Il est résolu :

- D'adopter le Règlement 928-22 - Règlement de zonage abrogeant et remplaçant les Règlements 455-04 et 915-22;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

6. Résolution 164-05-2022

Adoption du Règlement 929-22 - Règlement Plan d'urbanisme abrogeant et remplaçant les Règlements 454-04 et 912-22

Considérant qu'une copie du projet du présent règlement a été remise à chacun des membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance, lesquels déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Considérant que ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie deux (2) jours juridiques avant la présente séance et à la disposition du public dès le début de cette séance;

Considérant qu'il est mentionné que le présent règlement a notamment pour objet de :

Recadrer ses outils d'urbanisme en fonction des préoccupations, des réalités, de l'évolution et des ambitions de la Ville (Mission-Vision-Valeurs) et de la population ;

Créer un milieu de vie attrayant ;

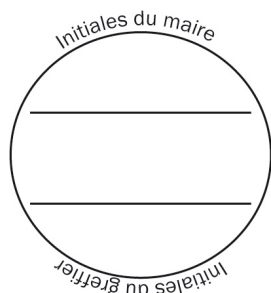
Assurer la concordance des règlements et outils d'urbanisme au SAR de la MRC de La Jacques Cartier ;

Intégrer les avancées relatives au développement durable dans les outils de planification et de contrôle de l'utilisation et du développement du territoire.

Sur la proposition de Mme la mairesse France Fortier

Il est résolu :

- D'adopter le Règlement 929-22 - Règlement Plan d'urbanisme abrogeant et remplaçant les Règlements 454-04 et 912-22;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

Vote pour : M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne.

N° de résolution ou annotations

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

PÉRIODE DE QUESTIONS

**7. Résolution 165-05-2022
Période de questions**

À 17 h 33, la mairesse, Mme France Fortier, invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* et au Règlement 807-17 - *Règlement décrétant la tenue et le déroulement des séances du conseil municipal, abrogeant et remplaçant le Règlement 742-14.*

Les citoyens sont invités à poser leurs questions aux élus.

Les citoyens ont pu soumettre leurs questions de façon électronique avant le début de la séance. Ses questions sont lues intégralement à voix haute par la greffière.

Nous n'avons reçu aucune question.

DISPOSITIONS FINALES

**8. Résolution 166-05-2022
Levée de la séance**

Sur la proposition de la mairesse France Fortier

Il est résolu de lever la séance à 17 h 34.

Vote pour: M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Dominic Morin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

Signature de la mairesse

Signature de la conseillère juridique aux affaires
municipales et greffière